

L'ABELLE.

CONDITIONS: Dix piastres par an-payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arriérés ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABELLE.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelquin on s'adresse à payer régulièrement.

Les lettres adressées aux Rédacteurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR RIO GRANDE, ou BRASSON DE ST. JACQUES. La belle goélette mexicaine, ALBERTA, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira son port.

Un beau brick doublé et échillé en cuivre, du port de 160 tonneaux, pour un port du Nord.

La goélette TWO-SISTERS, maintenant mouillée au Bassin; elle tire peu d'eau, et est du port de 26 tonneaux; elle porte de 450 à 500 barils et est calculée pour faire les voyages sur le lac et sur le fleuve, et même pour faire les voyages du Mexique.

Le superbe navire PLATO, pouvant recevoir environ 500 barils de coton dans la cale, et 150 sur le pont.

Le brick à vapeur ELIZA, capitaine Palmer, à besoin de 30 à 40 barils de coton sur le pont.

Le brick NEW YORK, le brick EXERTION, cap. Thomas, partira sans délai.

Le brick HOPE, cap. Marsou, partira sans délai.

Le navire à vapeur GEORGES, capitaine A. L. partira sans délai.

La belle goélette WILLIAM HENRY, du port de 121 tonneaux, et pouvant recevoir 200 barils de sucre.

Le navire à vapeur HENRY TUCKER, enregistré à A. capitaine Bliss, peut prendre 1350 barils de coton.

Le navire (A. L.) SOUTH BOSTON, partira sans délai.

On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 barils pour un des ports du nord.

LES GOÉLETTES ALIGATOR et EUGENIE feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et de Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEFFEBRE & DUREL, au Bassin.

À LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rue de la Levee, livrables à dater du 1er mars prochain.

Propriétaires de l'Étât qui fait face aux rues de la Communauté, St. Paul, St. Pierre, et Gravier, trouvant à vendre avantageusement leurs Terrains, en s'adressant au bureau de cette feuille.

Café Tricolore. Les sous-signes ont été établis, consistant en habits de chambre, pantalons, chemises, etc.

RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, où il y a un service de table, et où l'on sert à la table et à la carte, et où l'on sert à la table et à la carte.

On trouve toujours à la buvette, des bavoirs au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraîchissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

On trouve aussi des salons particulières, 10 février. PLUMARD & CHERL.

EN débarquement du bateau à vapeur Red-River, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre au No. 39, rue de la Levee.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 8 mars.

TRAITES sur Philadelphie, New-York, Paris et la Havre, à vendre par HY. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par THEO. NICOLET & Co.

CHEQUES à vue, sur la Banque des Fermiers, et sur la Banque de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par YEATMAN, WOODS & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Boston, à vendre par Wm. G. HEWES.

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par H. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par H. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement de la goélette Mary, de St. Thomas, et ayant droit au drawback.

CAFÉ D'HAVANE.—Seront débarqués ce matin, du navire Général-Hand, 250 sacs café d'Havane, prime, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

CAFÉ DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Isabella y Jan, de la Havane, 451 sacs café vert, prime, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

À VENDRE.—Reçu récemment et à vendre, 10 boîtes vendable absolu.

POINTE.—250 balles en magasin, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

MARCHANDISES DU PAYS.—26 balles toile à draps de 4-1, à vendre par STETSON & AVERY.

10 Barils huile d'olive fine de Smyrne, et ayant droit au drawback, à vendre par PERRET & CHARBONNET.

SELS.—1572 sacs S/L, reçus par le navire Plato, de Liverpool, et à vendre par Wm. G. HEWES.

CACAO DE CARACAS.—Reçus et en vente 25 sacs de cacao, fresco de Caracas.

LES sous-signes ont été transportés leur comptoir dans la maison située vis-à-vis celle qu'ils occupent, rue Toulouse, no. 26.

EN débarquement et à vendre, 80 barils de sucre, 50 barils jumbo, 13 caisses jumbo, qualité supérieure, 10 demi-baril porc-mess à l'usage des familles.

LES sous-signes ont été vendus sur l'habitation de Mme. Marguy Livaudais, environ cent soixante boîtes de sucre.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'Établissement de la maison de Mme. Livaudais, rue Royale, no. 140, où il continuera à exercer sa profession.

40 CAISSES Blanche de boiserie de qualité supérieure, reçus par le navire Haves, et à vendre par STETSON & AVERY.

PARA TAMPICO. La golette mexicana PAULINA, au capitaine Ramon Palomo, admise cargo à passagers. Acudral al embarco el 25 de marzo.

À FRET. Le navire HENRY TUCKER, enregistré à A. capitaine Bliss, peut prendre 1350 barils de coton.

POUR BOSTON. Le navire (A. L.) SOUTH BOSTON, partira sans délai.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 barils pour un des ports du nord.

LES GOÉLETTES ALIGATOR et EUGENIE feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et de Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEFFEBRE & DUREL, au Bassin.

À LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rue de la Levee, livrables à dater du 1er mars prochain.

Propriétaires de l'Étât qui fait face aux rues de la Communauté, St. Paul, St. Pierre, et Gravier, trouvant à vendre avantageusement leurs Terrains, en s'adressant au bureau de cette feuille.

Café Tricolore. Les sous-signes ont été établis, consistant en habits de chambre, pantalons, chemises, etc.

RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, où il y a un service de table, et où l'on sert à la table et à la carte, et où l'on sert à la table et à la carte.

On trouve toujours à la buvette, des bavoirs au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraîchissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

On trouve aussi des salons particulières, 10 février. PLUMARD & CHERL.

EN débarquement du bateau à vapeur Red-River, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee.



À VENDRE par Madame Ve. YVES LE BLANC, grandes fraîches de toutes espèces, reçues de France, comme suit: Choux d'York, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dit courtes, betteraves roses longues, radis roses saumonés, raves rouges roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, celeri plein, dit plein rose, chicorie frisée de Meunier, dit searole, salsifis, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dit frisé, roquette, bresson de fontaine, laitue parosseuse blonde, dit impériale, dit batavia, asperges, tomates, piments-doux, &c. &c.

Changement de domicile. CHIRURGIE DENTAIRE. M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Condé, entre la Ste. Anne et Dumaine, maison adjacente à celle du Dr. Formont.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière.

\$10 DE RECOMPENSE. PARTI marron de chez MM. Duclos Frères & Louis Harang, Patrons Johnson, lundin dit d'acier, le négro nommé DAVIS, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces; il lui manque une dent devant à la mâchoire inférieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque légera le dit négro dans une des gdes de cet état. P. E. D. LIVAUDAIS, 4 avril—(P)

\$20 DE RECOMPENSE. Parti marron de chez le soussigné, samedi dernier (20), l'esclave PHIL, âgé d'environ trente trois ans, taille de 5 pieds 10 pouces, yeux bruns, cheveux noirs, dit de la couleur de la peau, il avait un pantalon de cotonnade et un gilet de fil.

On suppose qu'il se tient dans le faubourg supérieur.—Les capitaines de bateaux à vapeur, et autres, sont priés de n'employer ni de ne receler le dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque légera le dit esclave dans la goëlle de la Nolle-Orléans.

J. W. ZACHARIE & Co., 30 mars. Rue Beaubien, no. 71

EN débarquement du brick Anna Gais-dien—

300 caisses raisin Muscat en grappes, 25 boîtes, huile raffinée en cte, 40 bts. huile pour les lampes, 15 boîtes, fromage de Goshen, 20 fromages beurre, do, 25 barils de cardes, n. 1, 10 bts. Whimmore, 10 douzaines trapes en fil de fer, à vendre, rue de la Levee, no. 29, par

THOMPSON & GRANT.

LES sous-signes ont été vendus sur l'habitation de Mme. Marguy Livaudais, environ cent soixante boîtes de sucre.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'Établissement de la maison de Mme. Livaudais, rue Royale, no. 140, où il continuera à exercer sa profession.

40 CAISSES Blanche de boiserie de qualité supérieure, reçus par le navire Haves, et à vendre par STETSON & AVERY.

PARA TAMPICO. La golette mexicana PAULINA, au capitaine Ramon Palomo, admise cargo à passagers. Acudral al embarco el 25 de marzo.

À FRET. Le navire HENRY TUCKER, enregistré à A. capitaine Bliss, peut prendre 1350 barils de coton.

POUR BOSTON. Le navire (A. L.) SOUTH BOSTON, partira sans délai.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 barils pour un des ports du nord.

LES GOÉLETTES ALIGATOR et EUGENIE feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et de Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEFFEBRE & DUREL, au Bassin.

À LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rue de la Levee, livrables à dater du 1er mars prochain.

Propriétaires de l'Étât qui fait face aux rues de la Communauté, St. Paul, St. Pierre, et Gravier, trouvant à vendre avantageusement leurs Terrains, en s'adressant au bureau de cette feuille.

Café Tricolore. Les sous-signes ont été établis, consistant en habits de chambre, pantalons, chemises, etc.

RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, où il y a un service de table, et où l'on sert à la table et à la carte, et où l'on sert à la table et à la carte.

On trouve toujours à la buvette, des bavoirs au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraîchissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

On trouve aussi des salons particulières, 10 février. PLUMARD & CHERL.

EN débarquement du bateau à vapeur Red-River, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee.

VENTES PAR LE MARSHAL. Madeleine Bernard, J. d. c. l. vs. Bastien Duplessis, h. d. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à l'égard de la cour de cité de la N.-Orléans, l'exposant en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, la moitié du terrain no. 5 dans l'Ét. 69, faubourg Lacour; la dite moitié de terrain, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur deux vingt de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 avril. L. DAUNOY, marshal.

Fletcher & Jery contre John Hodge. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prevail, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi 22 avril, à 4 heures, au Principal, 10 bis. Goudron, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Thomas Bank contre J. W. Richmond. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 23 avril, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Edouard St. Martin contre W. Perkins. EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 23, à 4 heures, sur les lieux, rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, 39 bis, sucre et 26 bis, melasse, saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 avril. L. DAUNOY, marshal.

A. Alat vs. W. Hall. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 25 avril prochain, à midi, à la Bourse, encourent des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre, sis dans le faubourg d'Armençon, désigné par le no. 5 dans l'Ét. n. 60, formant l'encourent des rues des Magasin et Orange, ayant 60 pieds de face sur la première et 120 pieds de face sur la seconde, avec les clôtures qui s'y trouvent. Un autre Lot de Terre, situé dans le même lot, n. 60, désigné par le n. 4, mesurant 60 pieds de face (mesure française) dans la rue des Magasin, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 5, et dans la profondeur par le no. 6, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 mars. L. DAUNOY, marshal.

A. M. Buchanan contre Marie Thérèse, f. c. l. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prevail, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 21 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les clôtures, qui s'y trouvent, situés au faubourg de La Cour, et désigné par le no. 11, dans l'Ét. No. 45, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins; saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 mars. L. DAUNOY, marshal.

Jules Barthe contre Jos. Bernard, la goëlle Bastille et ses propriétés; Tricoe contre les autres. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prevail, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Hewlett, la goëlle BASTILLE, avec ses voiles, appareils, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 mars. L. DAUNOY, marshal.

AL PUBLI. Le docteur A. PLOUGH, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la CHIRURGIE DENTAIRE dans toutes ses branches.

Il a été admis par le Collège de Chirurgie de Paris, et par le Collège de Chirurgie de New-York, et par le Collège de Chirurgie de New-Brunswick, dans le New-Jersey.

Le Rev. Dr. John Ludlow, à Albany, N. Y. Le Rev. Dr. J. Gardner, à Boston, M. Le Rev. Dr. Broadhead, do. Le Rev. G. F. Schroeder, do. J. K. Rogers, M. D. do. Pierre T. Forester, M. D. do. Philippe M. Mahan, A. D. président et directeur général de l'Institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.

Le Rev. Dr. John Ludlow, à Albany, N. Y. Le Rev. Dr. J. Gardner, à Boston, M. Le Rev. Dr. Broadhead, do. Le Rev. G. F. Schroeder, do. J. K. Rogers, M. D. do. Pierre T. Forester, M. D. do. Philippe M. Mahan, A. D. président et directeur général de l'Institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.

G. G. Corwell, président de l'Institution de Roundhill, Mass. Le Rev. C. Cotton, à Mount-Pleasant, Mass. Le Rev. James Walker, à Charleston, Miss. Le Rev. Dr. Johnson, à Cincinnati, Ohio. Le Rev. David Bell, do. On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, rue Royale, No. 140. 22 mars—Im

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS, RUE ROYALE, N. 243. (ENTRÉE SOUS-ANNE ET DÉMÉNAGE.)

L. Choise, Parfumeur. DE retour de France par le Bolivar, à l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de PARFUMERIE supérieure en tous genres; entr'autres articles nombreux, on trouvera dans son magasin: l'Élu des Alpes (tonique) par Bombonne & Maurin; l'Élixir de Jasson, le Caprice de Valérie, l'Ambroisie, le miel d'Angleterre, l'Extrait de muguet, de Reseda de Chypre, &c. &c. tous parfums recherchés et qui se recommandent d'eux-mêmes par tout ce qu'ils renferment d'agréable; le miel anti-scurbutique; le superbe rouge aux fleurs de Safford de l'Inde; le beau rouge-vert d'Athènes; rouge de Castric, &c.

Un très-grand assortiment de peignes très-fins découverts, gravés, estampés et de la dernière mode; brosses à dents fines et de tous genres pour habit, à barbe, à angles, à poigne, &c. &c. parures, broches, très-jolis bijoux nouveaux; cols brochés; robes de jolis brochés; des courtes de classe montées en argent.

Le sous-signe ne pouvant, à cause du nombre beaucoup trop considérable d'articles de Parfumerie, contenus dans son magasin, en faire ici l'énumération, remettra aux personnes qui l'honoreront de leur confiance un catalogue de toutes ses parfumeries.

NEUL DÉPOT DU PARAGUAY-ROUX. Spécifique contre les MAUX DE DENTS. L. CHOISE, toujours dépositaire du précieux antidote de Mrs. Houx & Choise, sans croire utile de rappeler ici les vertus incontestables du Paraguay-Roux que tant d'heureux effets ont fait connaître que tous les éloges dont il a été l'objet, ne sont que la répétition de ce que le public, qui connaît le Paraguay-Roux, ne peut que lui rendre hommage.

Le sous-signe ne pouvant, à cause du nombre beaucoup trop considérable d'articles de Parfumerie, contenus dans son magasin, en faire ici l'énumération, remettra aux personnes qui l'honoreront de leur confiance un catalogue de toutes ses parfumeries.

Spencer, Lloyd & Co. ONT transporté leur magasin du No. 75 de la rue de Chartres, au No. 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'impression

récente par l'Ohio et autres navires, un assortiment de BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS, &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter leur magasin.

DIAMANTS FINS, à vendre par J. MAGER, 17 mars. Rue de Chartres, No. 10.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitants qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à J. MAGER, 26 nov.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCES. 7ÈME CLASSE DE 1831. Le tirage aura lieu le Mercredi 27 Avril. GROS LOT.

10,000 Piastres!!!

1 LOT de \$ 2,000 \$ 2,000

1 " " 1,500 1,500

1 " " 1,000 1,000

1 " " 500 500

1 " " 300 300

1 " " 200 200

1 " " 100 100

1 " " 50 50

1 " " 25 25

1 " " 10 10

1 " " 5 5

1 " " 2 2

1 " " 1 1

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

1 " " 0 0

VENTES A L'ENCA. PAR J. H. DOMINGO.

IL sera vendu le lundi 25 avril à midi précis à la Bourse Hewlett une quantité de SUCRES PERBES LOTS DÉTERME, très-écoulés et avantageusement situés au faubourg Marigny dans l'endroit où l'on jouit avec tranquillité, près du chemin à rouler, et tout près du Café de Mr. Bozel. Les spéculateurs sont invités d'aller les visiter et de commencer par eux mêmes d'acheter un nombre de plus de barils qui ont été vendus dans cette partie du dit faubourg ou ils trouvent déjà plusieurs établissements. Le plan des dits lots sera exhibé à la Bourse avant la vente ou les acheteurs pourront se référer pour plus ample détail, et le tout sera vendu conformément au dit plan aux conditions suivantes: payable à 6 1/2 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront par M. L. T. Caire au frais des acquéreurs. 18 avril.

PAR F. DUTILLET. EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'enchère publique, le lundi 25 avril, à 4 heures P. M. dans la maison appartenant à la compagnie d'architectes, située rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, les biens mobiliers dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en chaises, sofas, tables, lampes, flambeaux, pendules, chenets, pelles et pinces, cylindres, side-board, armoire, réchauds, lits, nappes, serviettes, armoires, bureaux, glaces, livres, un moulin à couper la paille, une chaîne de double, un paratonnerre avec conducteur, deux doubles et une hausseuse, un tonneau et soléites, un cheval, un cabriolet et harnais, un stage, et beaucoup d'autres objets qui seront vendus à détail. Conditions comptant. (12 avril.)

AVIS. Le soussigné devant s'absenter du pays dans les premiers jours du mois prochain pour les personnes qui lui doivent, de vouloir bien le solder, soit en espèces ou en un règlement, d'ici à la fin du courant. Celles à qui il peut devoir sont priées de présenter leurs comptes. 17 avril. V. ROUMAGE.

ENTREPOT DE COUVRETTES. Françaises de Granier, chez J. MAGER, 26 nov.

AVIS AU PUBLIC.—Le sieur Jean Rapallo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

SA demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit obligé d'expliquer sommairement l'entente de l'avis au public, afin qu'il ne soit pas induit en erreur par ceux qui se font passer pour lui, et qui ne cherchent qu'à se faire payer en justice, plusieurs personnes auxquelles il a rendu la vue, ont eu l'ingratitude de se prévaloir de cette circonstance pour lui frustrer ce qui lui est justifié. Il publiera sous peu d'autres certificats qui lui ont été envoyés.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans l'œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison s'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour. Nlle-Orléans, ce 17 mars 1831.

VICTOIRE SOUFFRAN. Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune neveu, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'ai vu que M. Rapallo était le possesseur d'un remède pour les yeux; je fis appeler mon neveu, qui au bout de douze jours, a à l'infirmité rendue la vue, et depuis ce temps mon neveu ne souffre plus de son mal.